

n'y a que des hommes parfaits ou un gouvernement composé d'hommes parfaits qui sauraient élaborer et appliquer un tarif parfait, c'est-à-dire un régime qui réponde aux besoins des différentes sections de ce grand pays, dont les intérêts sont si multiples et les conditions sujettes à de si fréquents changements.

J'en conviens, M. l'Orateur, l'administration actuelle a été parfaite, dans la mesure où il est donné à l'humanité d'atteindre à la perfection; mais je ne prétends point que le gouvernement ait réussi ou puisse jamais réussir à élaborer un tarif qui réponde aux besoins de tout le monde, à ceux des industriels comme à ceux des consommateurs, toujours et partout. Toutefois, je prétends et j'affirme avec l'assurance appuyée sur les faits, que le tarif actuel, en somme, a fort bien répondu aux besoins du pays. Sur quoi s'appuie cette prétention? D'abord, notre tarif actuel a été excellent au point de vue de la production des recettes. Il a rempli une des principales fonctions d'un tarif, en ce qu'il a produit d'abondantes recettes. J'ai déjà cité la statistique de ces recettes depuis 1897, et il est inutile de revenir sur l'accroissement constant des recettes douanières.

Si l'on considère que le ministre des Finances a pu annoncer, l'année dernière, un surplus de quatorze ou quinze millions; que, pour l'exercice courant, il sera en mesure de déclarer un excédent plus considérable encore; et qu'en outre des \$6,500,000 remboursés l'année dernière, une nouvelle réduction de la dette nous est, de bonne source, annoncée comme probable, on admettra, je pense, que le tarif actuel est avec raison proclamé un excellent producteur de revenu. Il n'est donc aucunement nécessaire de hausser les droits en vue d'alimenter la caisse publique. Le tarif de 1897 paraît également acceptable dans son ensemble si on l'examine à un autre point de vue tout aussi important: celui de son effet sur notre commerce. Je vous ai déjà signalé l'augmentation du volume de nos échanges avec l'étranger, et j'ai fait la comparaison avec ce qu'il était en 1896, l'année que le tarif actuel fut mis en vigueur. Depuis cette date, notre commerce, comme je l'ai dit, a presque doublé. Certes, M. l'Orateur, la politique fiscale du gouvernement actuel, si on en juge par les résultats qu'elle a donnés, mérite l'approbation du peuple canadien. Il sera difficile de faire croire à aucun électeur sensé qu'un régime douanier sous l'empire duquel les recettes du trésor public ont augmenté d'une manière phénoménale d'année en année et notre commerce s'est développé constamment, puisse être mauvais. Si les recettes diminuaient, si le commerce était stagnant ou déclinait, on aurait peut-être quelque raison de demander la modification du tarif, l'élévation des droits.

Toutefois, il se peut fort bien qu'en ce qui regarde certaines industries ou manufactures, il soit à propos et désirable de

faire des changements. Je suis persuadé qu'en temps opportun ces cas seront mis à l'étude par les ministres. Dans l'espace de sept années, les conditions changent nécessairement; et dans tous les cas où les conditions ont ainsi varié, il va falloir en tenir compte et y pourvoir. A mon avis, les fauteurs de l'agitation en vue de l'établissement d'un tarif élevé se trompent grandement en exigeant l'adoption de mesures extrêmes. Les manufacturiers canadiens sont loin d'être unanimes à réclamer une élévation notable et arbitraire des droits.

A l'heure qu'il est les fabricants en très grande majorité sont en voie de prospérité et vendent plus de marchandises à de meilleurs prix que jamais auparavant. En outre, leur situation financière s'est grandement améliorée et les rentrées de fonds se font plus facilement que jamais. Puis, il ne faudrait pas perdre de vue que l'agitation constante en vue de la réforme du tarif, comme les changements fréquents, est, par suite de l'incertitude qu'elle fait naître, nuisible au commerce. Sir Edward Grey, récemment, dans un discours sur la question fiscale en Grande-Bretagne, a déclaré avec raison que le repos, et non l'agitation, est nécessaire au développement normal du commerce. A mon avis, en matière de tarif douanier, la permanence, la stabilité sont à désirer, mais lorsque les circonstances le demandent, il ne faut pas hésiter à faire les exceptions et les modifications requises. Il semble absurde que les Canadiens soient divisés politiquement sur la question du tarif; et pourtant, c'est bien le cas. Tout considéré, vu la situation géographique des diverses provinces, notre tarif me paraît assez satisfaisant, en ce qu'il assure une protection raisonnable à nos industries, sans peser trop lourdement sur telle classe ou telle partie du pays.

Depuis la dernière prorogation des Chambres, la polémique qui s'est faite en Grande-Bretagne au sujet du tarif a beaucoup occupé l'attention au Canada. Bien plus, elle a attiré en Angleterre certains de nos hommes politiques canadiens désireux d'éclairer l'électeur anglais dans le choix d'un régime fiscal. Or, nous Canadiens, devrions toujours prendre un vif intérêt aux questions de commerce et de politique fiscale de la mère patrie. Notre propre commerce se trouve en cause, ainsi que nos relations avec la métropole. Est-il à propos, dans les circonstances, que nous donnions des conseils à la Grande-Bretagne, est-il convenable que nous lui en donnions, et ces conseils, une fois donnés, seront-ils écoutés là-bas? C'est ce que je n'oserais dire. Mais il n'en est pas moins vrai que nous avons le plus grand intérêt dans le résultat final de cette polémique. Suivant moi, l'attitude du Canada sur cette grande question devrait en être une d'expectative. Jusqu'à présent aucune proposition de traitement de faveur n'a été mise de l'avant, suffisamment définie pour nous permettre de nous former une opinion intelli-